

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD32

présenté par
M. Meurin**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	90 000	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	0	90 000	
SOLDE		-90 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à diminuer de moitié les traitements de la présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) 90 000 euros à l'action 27 du programme 217.

Il est inadmissible que la présidente de la CRE, ancienne ministre battue aux élections législatives dans le Val-de-Marne en juin 2022, ait été « recasée » à la tête d'une autorité administrative indépendante alors qu'une large part de sa carrière professionnelle s'est déroulée dans le secteur privé. Elle aurait pu y retourner. L'on voit mal par ailleurs en quoi ses anciennes fonctions de ministre du logement la rendent apte à diriger un organisme dont la mission est de réguler les marchés de l'énergie. En conséquence, il est proposé de ramener son traitement annuel à un niveau proche de l'indemnité parlementaire de base, ce qui équivaut à une diminution de moitié.